COMMUNE DE WOLUWE-ST-PIERRE
M. Damier DE KEYSER
Echevin de l'Urbanisme
Avenue Charles Thielemans, 93
1150 BRUXELLES

V/Réf : MC/DW pu/2015/215 (PU/604071)
N/Réf. : AA/AH/WSP-2.215/s.594_CT
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue de l'Horizon, 45. Demande de permis d'urbanisme portant sur le changement d'affectation, l'extension et l'ajout de baies. Avis de la CRMS.
Dossier traité par M. Champenois

En réponse à votre lettre du 3 octobre 2016 sous référence, réceptionnée le 4 octobre, le dossier a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 19 octobre 2016.

La demande se situe dans la zone de protection du palais Stoclet, monument classé, ainsi que dans la zone tampon délimitée autour de ce bien dans le cadre de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et à ses zones de protection : la CRMS ne formule dès lors pas de remarques particulières et recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. BDU-DML : I. Leroy
BDU – DU : Fl. Vanderbecq